

Séance  
ordinaire du 4  
mars 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU QUATRIÈME (4<sup>e</sup>) JOUR  
DU MOIS DE MARS DEUX-MIL-DIX-NEUF (2019) À COMPTER DE 20 h À LA  
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que monsieur Joël Harrisson, directeur général, directeur des ressources humaines et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després de la Télévision de La Mitis et Jean-Philippe Langlais du journal L'Avantage.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

19.03.103

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

19.03.104

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 4 et du 18 février à 20 h et de la séance extraordinaire du 22 février 2019 à 12 h.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
  - ☞ Comptes réguliers : 440 775.26\$
  - ☞ Comptes préautorisés : 420 584.00\$

**ADMINISTRATION**

5. Autorisation à madame Annie Blais à siéger sur le comité de la stratégie jeunesse

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

6. Autorisation de signature du protocole d'entente et prolongation du délai d'acquisition entre la Ville et Construction Gides April inc.
7. Autorisation de cession du lot 3 754 563 à Répit-Loisirs-Autonomie.

## **FINANCES**

8. Autorisation de versement des dons.
9. Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement du règlement d'emprunt 2019-1406 décrétant un emprunt de 1 934 000 \$ et une dépense de 2 234 000 \$ pour la construction d'une nouvelle caserne.
10. Renouvellement de l'adhésion à l'ordre des CPA (Comptables professionnels agréés) du Québec pour monsieur Steve Corneau, CPA, directeur des finances et trésorier de la Ville de Mont-Joli.
11. Autorisation de paiement des quotes-parts à la MRC de la Mitis.

## **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

12. Autorisation de participation au congrès de l'Association des Chefs en sécurité incendie du Québec.
13. Autorisation de participation au congrès de l'Association des Communicateurs municipaux du Québec.
14. Ratification de formation à messieurs Martin Soucy et Claude Gagnon.
15. Autorisation à monsieur Gilles Gaudreault, superviseur à l'approvisionnement d'assister à une consultation régionale sur la lutte contre le myriophylle à épi.

## **LOISIRS**

16. Autorisation d'application d'une tarification spéciale pour le Stade du centenaire – spectacle de patinage artistique 2019.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

17. Adoption du règlement 2019-1405 modifiant le règlement 2015-1330 concernant le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.
18. Adoption du règlement 2019-1410 autorisant le surveillant devant une souffleuse à neige à circuler à bord d'un véhicule routier.
19. Autorisation de modification de statut pour neuf recrues.

## **TRAVAUX PUBLICS**

20. Présentation d'un projet dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – volet 2 renouvellement de conduites.
21. Autorisation de mandat de services professionnels à Can-Explore.

## **URBANISME**

22. Nomination d'un nouveau membre au comité consultatif d'urbanisme.
23. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mardi 26 février 2019 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).
24. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-11216 sur les PIIA - pour le 1800, boulevard Jacques-Cartier.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

25. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière- dans le cadre du programme d'aide financière offert par l'agence municipale 9-1-1 du Québec – volet 2.
26. Adjudication d'un mandat de services professionnels en ingénierie à la firme Tetra Tech pour le réaménagement des bureaux des loisirs et des archives au sous-sol de l'hôtel de ville.
27. Période de questions.
28. Clôture et levée de l'assemblée.

**19.03.105**

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 4 ET 18 FÉVRIER À 20 H ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2019 À 12 H**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaires du 4 février et 18 février à 20 h et de la séance extraordinaire du 22 février 2019 à 12 h ;

**CONSIDÉRANT QUE**, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 4 février 2019 à 20 h en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 18 février 2019 à 20 h en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du vendredi 22 février 2019 à 12 h en sa forme et teneur.

**19.03.106**

### **ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 440 775.26 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 420 584.00 \$.

## **ADMINISTRATION**

**19.03.107**

### **AUTORISATION À MADAME ANNIE BLAIS À SIÉGER AU COMITÉ DE LA STRATÉGIE JEUNESSE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Annie Blais, conseillère du district 2, à siéger au comité de la Stratégie Jeunesse à titre de représentante de la Ville de Mont-Joli.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### 19.03.108 **AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ET PROLONGATION DU DÉLAI D'ACQUISITION ENTRE LA VILLE ET CONSTRUCTION GIDES APRIL INC.**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général à signer pour et au nom de la Ville l'entente intervenue avec Construction Gides April inc. pour l'acquisition de terrains. Par la même résolution, le conseil autorise la prolongation du délai d'acquisition du 1<sup>er</sup> mars au 30 avril 2019.

### 19.03.109 **AUTORISATION DE CESSION DU LOT 3 754 563 À RÉPIT-LOISIRS-AUTONOMIE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Répit-Loisir-Autonomie souhaite mettre sur pied un projet de Maison de répit sécuritaire et adaptée pour les enfants et adultes ayant une déficience intellectuelle, physique ou trouble du spectre de l'autisme;

**CONSIDÉRANT QUE** cette forme de répit est pratiquement inexistante au Bas-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Répit-Loisirs-Autonomie œuvre depuis plus de vingt ans à combler les besoins des familles naturelles ou des proches aidants de cette clientèle;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli reconnaît Répit-Loisirs-Autonomie comme organisme à but non lucratif au sens de la Loi;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 91 de la loi sur les compétences municipales permet aux municipalités d'accorder une aide, sur son territoire, de toute initiative pour le bien être de la population;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la cession du lot 3 754 563 à Répit-Loisirs-Autonomie, conditionnellement à la construction d'une maison de répit destinée à leur clientèle. Les frais de notaire relatifs à l'acte de cession seront défrayés par l'organisme.

## FINANCES

### 19.03.110 **AUTORISATION DE VERSEMENT DES DONS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

<b>Organisme</b>	<b>Objet</b>	<b>Don</b>
Gymn'As	Financement annuel	1000 \$
CLAC	Soirée Cabaret 26 avril 2019	250\$
Harmonie Guitares	Activités concert 50 ans Du Mistral	2 billets à 15\$
Cegep de Rimouski	Fondation/financement annuel	1000\$

SADC	Bon climat des affaires Partenaire bronze	500\$
Maison Colette Julien	Brunch bénéfique 14 avril 2019 Publicité	115\$

**19.03.111 DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2019-1406 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 934 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 2 234 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE**

La greffière, Kathleen Bossé, dépose devant ce conseil le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement d'emprunt du 27 février 2019 concernant la construction d'une nouvelle caserne et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 1 934 000 \$ et d'une dépense de 2 234 000 \$.

Aucune personne habile à voter ne s'est enregistrée à l'égard dudit règlement. En conséquence, ce règlement est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire.

**19.03.112 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ORDRE DES CPA (COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉES) DU QUÉBEC POUR MONSIEUR STEVE CORNEAU, CPA, DIRECTEUR DES FINANCES ET TRÉSORIER DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la somme de 1115.50 \$ taxes incluses, à titre de cotisation 2019 à l'Ordre des CPA du Québec, et ce, conformément à l'article 9.05 de la Politique des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Mont-Joli. Le conseil autorise également le paiement de l'assurance responsabilité professionnelle au montant de 65.40 \$ taxes incluses.

**19.03.113 AUTORISATION DE PAIEMENT DES QUOTES-PARTS À LA MRC DE LA MITIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli doit verser un montant de 1 109 838.23 \$ à la Municipalité régionale de comté de La Mitis représentant sa contribution pour l'année 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville peut payer ses quotes-parts en plusieurs versements :

Le 15 mars 2019	369 946.08 \$
Le 15 juin 2019	369 946.09 \$
Le 15 septembre 2019	369 946.06 \$

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les paiements des quotes-parts ci-haut mentionnées de l'année 2019 à la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Mitis selon l'échéancier. Cette contribution est consentie en retour des services dispensés par la MRC :

- Administration et service de l'aménagement;
- Cour municipale;
- Transport collectif et adapté;
- Enfouissement des matières résiduelles;
- Incendie;
- Génie;
- Recyclage;
- Écocentre;
- Informatique.

## **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

### **19.03.114      AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Robert Roger, directeur du service incendie de la Ville de Mont-Joli, à participer au Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui se tiendra du 18 au 25 mai 2019 à La Malbaie. Les frais d'inscription sont de 525 \$ plus les taxes. Les frais de transport, d'hébergement et de restauration sont prévus au budget du service.

### **19.03.115      AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Sonia Lévesque, directrice des communications, à participer au Congrès annuel de l'Association des communicateurs municipaux du Québec qui se tiendra du 29 au 31 mai 2019 à Saguenay. Les frais d'inscription sont de 450 \$ plus les taxes. Les frais de transport, d'hébergement et de restauration sont prévus au budget du service.

### **19.03.116      RATIFICATION DE FORMATION À MESSIEURS MARTIN SOUCY ET CLAUDE GAGNON**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie la formation suivie par messieurs Martin Soucy, maire et Claude Gagnon, directeur des ressources humaines et de l'urbanisme, intitulée « Prise de décision en urbanisme » qui a eu lieu le 26 janvier dernier à Mont-Joli, et ce, au montant de 200 \$ par participant.

### **19.03.117      AUTORISATION À MONSIEUR GILLES GAUDREULT, SUPERVISEUR À L'APPROVISIONNEMENT D'ASSISTER À UNE CONSULTATION RÉGIONALE SUR LA LUTTE CONTRE LE MYRIOPHYLLE À ÉPI**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil autorise monsieur Gilles Gaudreault à assister à la consultation régionale sur la lutte contre le myriophylle à épi, le 14 mars prochain, à Rimouski. Par la même résolution, le conseil autorise les frais de déplacement.

## **LOISIRS**

### **19.03.118      AUTORISATION D'APPLICATION D'UNE TARIFICATION SPÉCIALE POUR LE STADE DU CENTENAIRE – SPECTACLE DE PATINAGE ARTISTIQUE 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** le Club de patinage artistique présentera son spectacle le 14 avril prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Suzanne Boucher, présidente a transmis à la Ville une demande de tarification spéciale pour l'utilisation du Stade du centenaire;

**CONSIDÉRANT QUE** ce spectacle fait partie des événements spéciaux de Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT QU'**une telle initiative a déjà reçu l'appui des membres du conseil au cours des années précédentes;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser l'application d'une tarification spéciale pour ce spectacle à savoir :

- Facturation pour la location de la glace au tarif de 250 \$ si utilisation pour 10 heures et moins: ou
- Facturation pour la location de la glace au tarif de 275 \$ si utilisation pour 10 heures et plus;
- 35 \$/heure plus les taxes pour modification à l'horaire de travail des employés du stade.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**19.03.119**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-1405 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2015-1330 CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2019-1405 modifiant le règlement 2015-1330 concernant le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.

Ce règlement modifie l'annexe A du règlement 2015-1330 concernant le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.

Outre les coûts de préparation du règlement, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable.

**19.03.120**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-1410 AUTORISANT LE SURVEILLANT DEVANT UNE SOUFFLEUSE À NEIGE À CIRCULER À BORD D'UN VÉHICULE ROUTIER**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2019-1410 autorisant le surveillant devant une souffleuse à neige à circuler à bord d'un véhicule routier.

Le Code de sécurité routière autorise une municipalité à autoriser, sur tout ou en partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, le surveillant devant une souffleuse à neige à circuler à bord d'un véhicule routier.

Outre les coûts de préparation du règlement, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable.

**19.03.121**

### **AUTORISATION DE MODIFICATION DE STATUT POUR NEUF RECRUES**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le changement de statut des recrues : Marie-Ève Bérubé, Leyla-Élise Couture, Alexandre Mailloux, Raphaël Caron, Jean-Frédéric Roussel, Kathleen Dubé, Élane Guilbault, Cédric Tremblay et Korin Gagné pour le statut de pompier à l'essai tel qu'inscrit à la convention collective des pompiers et des pompières du Québec, section locale de Mont-Joli.

## **TRAVAUX PUBLICS**

**19.03.122**

### **PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) – VOLET 2 RENOUELEMENT DE CONDUITES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que :

- la Ville de Mont-Joli s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- La Ville de Mont-Joli s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
- La Ville de Mont-Joli confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;
- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU pour le renouvellement des conduites des rues Jeanne-Mance, Desrosiers et des Oblats;

Que la Ville de Mont-Joli désigne monsieur Martin Soucy, maire ou le maire suppléant, et/ou monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint ou la greffière, madame Kathleen Bossé, comme personnes autorisées à agir en son nom et signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus. Cette résolution modifie et remplace les résolutions 18.07.352, 18.07.353 et 18.07.354.

**19.03.123            AUTORISATION DE MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À CAN-EXPLORE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil octroi un mandat de services professionnels à Can-Explore afin de réaliser une inspection structurale de la conduite du ruisseau Lebrun, et ce, au montant de 4 875 \$ plus les taxes.

**URBANISME**

**19.03.124            NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la nomination de monsieur Jean-Michel Gagné à siéger sur le comité consultatif d'urbanisme.

**19.03.125            DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MARDI 26 FÉVRIER 2019 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mardi 26 février 2019;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion mardi 26 février 2019 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- L'émission de 4 permis de rénovation pour une valeur de 278 292 \$
- Une demande de dérogation mineure;
- Une demande de PIIA.

19.03.126

**AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA - POUR LE 1800, BOULEVARD JACQUES-CARTIER**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande a été déposée par la Vitrierie Mont-Joli, propriétaire de l'immeuble situé au 1800, boulevard Jacques-Cartier, une demande de permis pour la modification du visuel des deux enseignes appliquées.

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires ont préparé un visuel afin de démontrer le résultat final du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** ce bâtiment est situé dans la zone 520 (ILG) et est soumis au règlement sur les PIIA;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande de la Vitrierie Mont-Joli dans le cadre règlement 2009-1216 sur les PIIA.

**AFFAIRES NOUVELLES**

19.03.127  
Martin

**AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE OFFERT PAR L'AGENCE MUNICIPALE 9-1-1 DU QUÉBEC – VOLET 2**

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

**POUR CES MOTIFS**, Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité :

**QUE** la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000\$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2000 \$ ;

**QUE** la Ville de Mont-Joli (09077) atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Grand-Métis (09060), La Rédemption (09005), Les Hauteurs (09015), Métis-sur-mer (09048), Padoue (09040), Price (09065), Sainte-Angèle-de-Mérici (09035), Sainte-Flavie (09085), Sainte-Jeanne-d'Arc (09020), Sainte-Luce (09092), Saint-Charles-Garnier (09010), Saint-Donat (09030), Saint-Gabriel-de-Rimouski (09025), Saint-Joseph-de-Lepage (09070), Saint-Octave (09055) et La MRC de La Mitis (090) pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

**QUE** la municipalité autorise monsieur Robert Roger, directeur du service incendie, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

**19.03.128**  
Martin

**ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE À LA FIRME TETRA TECH POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX DES LOISIRS ET DES ARCHIVES AU SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE.**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal octroi un contrat de services professionnels en ingénierie à la firme Tetra Tech pour le réaménagement des bureaux des loisirs et des archives au sous-sol de l'Hôtel de ville, et ce, au montant de 11 325\$ plus les taxes.

**19.03.129**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucune question n'a été posée.*

**19.03.130**

**CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 25 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy  
Maire

Kathleen Bossé  
Greffière